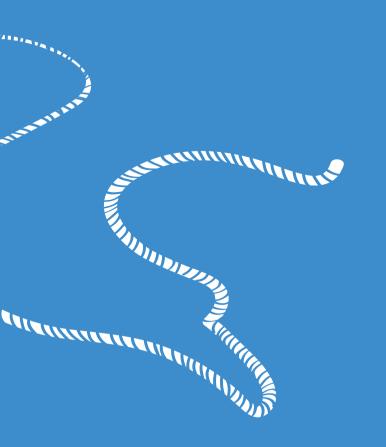
LA PAROLE EST À LA DÉFENSE ...

RECUEIL
DE TÉMOIGNAGES
D'AVOCATS
AYANT DÉFENDU
DES CONDAMNÉS
À MORT.



LA PAROLE EST À LA DÉFENSE

RECUEIL
DE TÉMOIGNAGES
D'AVOCATS
AYANT DÉFENDU
DES CONDAMNÉS
À MORT.





Des textes libres, courts et spontanés, évoquant les angoisses et les questions mais aussi le courage et la fierté de ceux qui se battent, dans un combat intime et quotidien, pour que la peine de mort ne s'abatte pas, une fois de plus, sur un être humain

Le Conseil national des barreaux (CNB) et l'association Ensemble contre la peine de mort (ECPM) saluent pour leur engagement en faveur de l'abolition universelle et remercient pour leur contribution exceptionnelle à ce recueil,

Robert BADINTER.

Ancien garde des Sceaux, Ancien président du Conseil constitutionnel,

Abderrahim JAMAI.

Avocat, Ancien Bâtonnier, Coordinateur du Réseau des Avocats contre la Peine de Mort, Coordinateur de la Coalition Marocaine Contre la Peine de Mort,

Richard SEDILLOT,

Avocat au Barreau de Rouen, Vice-président de la Commission des Affaires européennes et internationales du Conseil national des barreaux,

Liévin NGONDJI,

Avocat en République Démocratique du Congo,

Henri LECLERC.

Avocat, ancien membre du conseil de l'ordre des avocats de Paris, ancien président de la Ligue française pour la défense des droits de l'homme et du citoyen,

Ibrahim NAJJAR.

Avocat à la cour, Ancien ministre de la justice du Liban,

Sandra BABCOCK,

Avocat aux États-Unis.

Julian MACMAHON,

Avocat en Australie,

Teng BIAO,

Avocat chinois exilé

PRÉFACE de Robert **BADINTER** (Édité à l'occasion de la Journée mondiale contre la peine de mort 2015)

arfois, il m'arrive, passant Boulevard Arago, de penser avec une sorte d'étonnement qu'il y a quelques décennies, derrière les murs de la Santé, à l'aube on prenait un homme garrotté on le coupait vivant en deux, on démontait la guillotine, on lavait le pavé sanglant de la cour à grande eau. Puis chacun dans la ville qui s'éveillait, s'en allait vaquer à ses affaires, comme si rien n'était advenu, cette nuit-là. Cette réalité sanglante, si soigneusement dérobée au cœur de la prison, sous le dais noir, c'était l'autre visage de la justice, celui d'une justice qui tuait.

Or qui dans la Cité, se levait dans la Cour d'assises, pour combattre la peine de mort. pour lui arracher cette vie qu'on demandait. sinon l'avocat? A la barre, à l'heure ultime de la plaidoirie. l'avocat est toujours un homme ou une femme solitaire. Dans ces momentslà, il ressentait que lui seul pouvait encore sauver la vie de l'homme qu'il avait entendu respirer, derrière lui, pendant les heures d'audience, pendant les plaidoiries chargées de souffrance des parties civiles et le réquisitoire impitovable de l'avocat général. Cette vie-là, elle reposait toute entière sur lui, sur sa force de conviction, sur son pauvre pouvoir de trouver les mots, les phrases qui feraient que ces juges et jurés qui le fixaient intensément, dénoueraient l'étreinte mortelle qui enserrait l'accusé. Dans ces moments, la mort, invisible, mais toujours présente, rodait dans la Cour d'Assises. Et entre la

mort et l'accusé, il n'y avait plus pour le sauver, debout devant lui, comme un ultime rempart, que l'avocat; Et lui seul.

Souvent, au sortir de ces audiences, quand nous quittions, mes amis de la défense et moi, les palais de justice redevenus déserts, le pensais à cette longue chaîne d'avocats qui se sont succédés, génération après génération, pour disputer la vie de ces misérables dans ces salles où du public compact montait le vœu de mort. Ces avocats-là, ils ne réussissaient pas touiours dans leur tâche. Leurs plus beaux accents souvent demeuraient vains. La nuit venue. ils restaient seuls avec eux-mêmes c'est-àdire avec le sentiment de leur insuffisance. de leur échec, de leur culpabilité. Car quel avocat, à l'heure de la défaite, peut s'absoudre totalement? Et guand il y allait de la vie de l'homme qu'il avait défendu, que se dire sinon qu'il n'avait pu le sauver. De cette vie-là, ou plutôt de cette mort-là. l'avocat était aussi comptable.

Encore sa tâche n'était-elle pas achevée. Avocat toujours, il lui fallait devenir ce visiteur quotidien du condamné à mort, ce porteur d'une espérance toujours réaffirmée en une grâce dont il doutait parfois. Cette partie secrète de la mission de l'avocat, celle qui procédait de la solidarité, de la fraternité des hommes devant la mort, elle n'était pas la moins importante, même si elle ne relevait plus de l'éclat des audiences mais de la

PRÉFACE de Robert BADINTER

simple humanité. Et si tout avait échoué, que l'ultime plaidoirie devant le Président de la République était demeurée vaine, le désastre consommé, la grâce refusée, restait l'ultime devoir. Cet homme que l'avocat avait défendu en vain, il lui fallait l'accompagner jusqu'à la guillotine. Alors l'avocat, j'en porte le témoignage, pour mes amis que j'ai vu là, assumait l'ultime mission : être le dernier maillon de cette chaîne d'humanité que la justice, par son verdict de mort, avait tranché net

Je rends hommage à cette longue lignée d'avocats qui ont combattu la peine de mort dans les Cours d'Assises. J'ai toujours considéré qu'il était bien que ce fut à un Président de la République, qui était aussi avocat, que revint le mérite politique d'avoir rompu le lien sanglant qui enserrait notre justice. Et aussi qu'il était heureux (en tous cas pour moi), que ce fut un avocat devenu Garde des Sceaux qui ait eu l'honneur de soutenir la cause de l'abolition de la peine de mort devant le Parlement.

Alors, me tournant vers l'avenir, qui seul importe, parce qu'il est la vie, et vers nos plus jeunes confrères, je voudrais leur dire qu'ils soient sans nostalgie ni crainte : les justes causes et les grands combats judiciaires ne leur feront pas défaut. Et si la justice qui tue est bannie de toute l'Europe et de la majorité des Etats dans le monde, la lutte contre la peine de mort n'est pas

achevée. Même si elle ne se déroule plus dans nos Palais de justice, elle se poursuit ailleurs, dans d'autres continents où des missions de défense internationale vous appellent, aux côtés de confrères étrangers. Et. comme citovens du monde, il incombe aux avocats de lutter contre la peine de mort par la parole, par l'écrit, par la solidarité active avec tous les militants des droits de l'homme. Il leur revient aussi, partout où ils sévissent de lutter contre la torture. les châtiments cruels et dégradants, les prisons inhumaines, tous les supplices, dont la peine de mort n'est que l'expression ultime. C'est dire que les perspectives de l'action sont vastes et exaltantes. Il s'agit toujours, pour les avocats, que nous sommes, de lutter contre la barbarie iudiciaire. Je conclurai par un vœu : que dans quelques années, les avocats du Barreau de Paris se réunissent pour célébrer l'abolition universelle de la peine capitale, cette victoire de la vie sur la mort

Robert BADINTER, ancien garde des Sceaux, ancien président du Conseil constitutionnel,

Extrait de son discours édité à l'occasion du la Journée mondiale contre la peine de mort 2015

QUEL AVOCAT, À L'HEURE DE LA DÉFAITE, PEUT S'ABSOUDRE TOTALEMENT?

NON À LA HONTE, NON À LA PEINE DE MORT...

ABDERBAHIM JAMAI

est avocat et ancien Bâtonnier. Coordinateur du Réseau des Avocats contre la Peine de Mort, il est également le Coordinateur de la Coalition Marocaine Contre la Peine de Mort

oi, je suis optimiste et sais que la chute définitive de la peine de mort dans le monde reste une question de temps et que l'abolition triomphera en fin de compte.

Aujourd'hui nous devrions être fiers, puisque des femmes et des hommes de toutes les races, de divers continents, de toute conviction politique, religieuse, sociale, et de divers horizons intellectuels, sont là depuis des siècles, pour mener des actions grandioses pour le respect du droit à la vie pour l'ensemble de l'humanité, et sauver les vies de centaines de milliers de personnes condamnées à mort.

Avec l'appui de la société civile, des ONGs de Droits Humains internationales et nationales, des Barreaux, des Avocats, des Parlementaires, ainsi que des démocrates fidèles à leur conscience et aux valeurs de l'humanité, on compte 101 pays au mois de juillet 2015 ayant aboli définitivement la peine de mort pour tous les crimes et 140 l'ayant aboli en droit et en fait, quand en 1977 seuls 16 pays l'avaient aboli.

Aujourd'hui, ni les puissances militaires, ni les dictatures, ni les religions et les idéologies de la mort, ni la terreur ou la torture, ne pourront arrêter le débat sur l'abolition ou continuer à commettre des complots au nom de la justice ou au nom du combat contre le terrorisme pour tuer et condamner à mort.

Aujourd'hui et plus que jamais, nous, avocats du monde entier, avec nos Barreaux, nous avons le devoir de continuer le combat entamé par nos anciens confrères, de Lucas à Robert Badinter, en passant par Albert Naud et plusieurs autres avocats abolitionnistes de tous les continents. Nous devons nous mettre aux côtés du mouvement abolitionniste international, plaider devant le monde entier pour arrêter les exécutions, abolir la peine de mort en toute circonstance et dénoncer toute justice qui tue.

Nous devons ensemble gagner ce défi et crier haut et fort :

Non à la peine de mort, Non à la honte.

Rabat, 1 octobre 2015

TÉMOIGNAGE

de Richard **SÉDILLOT**

Avocat à Rouen, vice-président de la Commission des Affaires européennes et internationales du Conseil national des barreaux.

Bujumbura, Burundi, Juillet 1999

l a plu une grande partie de la nuit. Le bruit de l'orage et l'appréhension du combat à venir ont troublé mon sommeil. L'aube est proche et je sais que je ne me rendormirai pas. Je décide de me lever. J'écarte les rideaux. Les premières lueurs du jour sont grises, opaques, saturées d'eau. Les gouttes, énormes, se fracassent sur les toits de tôles, en un concert d'une harmonie presque militaire.

Les mots qui me semblaient s'imposer, et que i'ai cru retenir, pendant cette courte nuit, se sont évadés. Peut-être n'étaient-ils pas les bons. Alors ie reprends. Je cherche de nouveau. En buvant le café que le cuisinier a déjà préparé à mon attention, puis sous la douche, et pendant que je m'habille : je plaide. Monsieur le Président, Messieurs du tribunal, crovez bien que je sais le poids de la tâche qui vous a été confiée... Monsieur le Président. Messieurs du tribunal, nous partageons le même goût pour la vérité judiciaire.... Monsieur le Président.... Je plaide pour moi, pour me rassurer, pour me dire que j'aurai quelque chose à dire, que je pourrai trouver des mots pour le sauver, des phrases, peut-être, qui resteront gravées dans l'esprit des juges jusqu'au délibéré et qui auront le pouvoir d'orienter leur décision. Je sais pourtant, nous le savons tous, que ces exercices ne servent à rien d'autre qu'à nous rassurer. La plaidoirie, la vraie, celle qui sera servie au tribunal n'aura évidemment rien à

voir avec la plaidoirie destinée au bol de café, ou avec la plaidoirie imaginée sous la douche, et c'est beureux

J'ai mis mon meilleur costume, comme un petit hommage à ceux que je veux imaginer capables d'humanité, mais je n'ai pas cédé à la cravate. Je n'aime pas l'effet que le nœud provoque sur mon cou, et surtout pas ce matin

Le chauffeur m'attend déjà. La pluie, qui a cessé, a exalté la couleur de la terre, ce rouge dont mon esprit imagine, emporté par quelque superstition nouvelle, qu'il pourrait être prémonitoire. Pourtant le ciel est pur, lavé, les larges palmes des arbres du voyageur sembleraient artificielles à un passant inattentif tant elles brillent sous un soleil déjà chaud, et je me dis que la vie est plus forte.

L'eau et la terre, en un mariage temporaire et forcé, ont formé une boue qui colle aux semelles, ralentit la marche et semble me dire de ne pas y aller.

Je suis en proie à ces contradictions naturelles, irrationnelles, tellement humaines.

La voiture descend la colline, quitte les voies dégagées pour emprunter la route du tribunal, qui mène vers l'un des quartiers les plus pauvres de la ville. Les enfants courent au bord de la route en riant, tentent d'échapper aux jets d'eau que provoquent les roues des voitures qui traversent les flaques. Des femmes portent

de grands paniers sur leur tête, en un équilibre qui me semble soudain fragile. Un estropié circule à bord d'un petit chariot qu'il fait avancer en pédalant avec les mains, à une vitesse qui me surprend. Les vendeurs de petits riens installent leurs étals, les coiffeurs ouvrent boutique et déjà, ici et là, s'allument les feux des cantines de rue, qui serviront dans quelques heures des plats cuisinés aux travailleurs du quartier.

C'est cette animation, cette foule vive et occupée. qui va et vient, parfois sans autre but que celui de tromper l'ennui, qui retient en ces instants mon attention. Je m'y accroche, comme le nageur épuisé s'accroche à la bouée. Lorsque l'auto ralentit, je prends le temps de détailler les motifs de la robe de la coiffeuse, ie compte le nombre de plats de fer blanc entassés au pied du petit four de terre, j'examine avec l'attention la plus vive les petites pyramides de fruits proposés à la vente. C'est aussi pour cette vie, pleine de couleurs, de lumière, de senteurs, de bruit, cette vie si palpable que tout à l'heure je parlerai. Pour l'instant, c'est elle qui m'empêche de penser que l'issue de cette histoire pourrait être fatale, c'est elle qui conjure ma peur. C'est pour ça que je m'y accroche tant

Mon chauffeur circule entre tous les passants, les frôle de la carcasse de son auto avec une habileté qui m'impressionne. Il n'a pas encore parlé, ce matin. Il connait mes peurs et craint de briser le silence que je lui ai imposé sans rien dire.

J'arrive devant le tribunal, fragile construction de terre et de tôle. Les hommes de la troupe sont déjà là ; ils attendent le spectacle. Ils sont venus voir juger celui qui porte le même uniforme, occupe la même caserne, partage le même dortoir. Je me demande un instant, à leur nombre, si une permission leur a été accordée pour l'occasion. Ce serait une bien désolante occasion, mais certains croient encore en la dissuasion judiciaire...

Je ne suis pas l'un des moindres acteurs de la pièce, et mon arrivée est saluée par des exclamations, des rires, des mains qui se tendent et que je serre les unes après les autres, pensant trouver parmi ces jeunes soldats un appui dont je ne saurais d'ailleurs que faire. L'un d'eux s'approche et me dit : « on sait que tu vas le défendre, et on est content que ce soit toi, mais tu sais, leur décision est déjà prise », et cette interpellation funeste fait rire ses camarades. Le rire est parfois un instrument de survie. écrivait Primo Levi.

La chaleur étouffante de la salle d'audience me saisit, brutalement, comme pour rappeler le drame qui va se jouer dans quelques instants

Mon jeune client est déjà là, assis au premier rang, les yeux baissés, indifférent à la présence de sa famille, de ses compagnons d'armes. Je m'approche de lui, pose ma main sur son épaule. Il me regarde d'un air que la lassitude semble avoir dérobé à la peur. Je lui dis de

nouveau ce que je vais plaider, les réponses qu'il doit faire, mais je ne suis pas sûr qu'il m'entende

La garde présente les armes, au cri du sousofficier de faction. Le tribunal militaire fait son entrée et à ce moment précis, me reviennent en mémoire les mots de Clémenceau : « la justice militaire est à la justice, ce que la musique militaire est à la musique ». Puissé-je un instant en adoucir la partition....

Alors tout va très vite, trop peut-être...Le président rappelle les faits : « tu étais de permission, ce soir-là, et tu es parti boire de la liqueur de banane au cabaret. Tu as beaucoup bu, dit le cabaretier, et lorsque ton camarade t'a dit qu'il fallait retourner à la caserne, tu étais déjà ivre, et tu as refusé de le suivre. Il a insisté, alors, pour ne pas te laisser seul, et tu t'es énervé. Tu as dirigé ton arme vers lui, et tu as tiré. Tu es poursuivi pour homicide volontaire »

Le jeune soldat dit qu'il ne se rappelle pas bien, qu'un coup est parti, qu'il a vu son compagnon tomber, qu'il ne voulait pas, qu'il avait trop bu, qu'il n'aurait pas dû boire, il le sait, mais que le malheur qui l'étreint est parfois le plus fort et lui fait perdre raison. Il est seul, ses parents sont morts pendant le génocide. Il a été recueilli par un oncle qui l'a confié à un foyer, puis à l'armée. Il remercie l'armée de l'avoir accepté. Il demande pardon, il regrette. Il pleure.

Le tribunal le regarde, impassible. Le président tente encore de poser quelques questions mais le jeune soldat se mure dans le silence de sa mémoire défaillante

L'audience me fait penser à une audience de comparution immédiate, en France, lorsque les faits ne sont pas discutés et que le tribunal, convaincu de la culpabilité, ne comprend pas l'intérêt qu'il peut y avoir à prolonger des débats qui semblent tellement l'ennuyer.

Aucun témoin n'est présent, la justice, ici comme ailleurs, est économe. Et d'ailleurs, qui aurait-on pu entendre? La victime est morte, le cabaretier a déposé par écrit, et son établissement était vide au moment des faits

Le code de justice militaire ne prévoit pas que l'accusé soit examiné par quelque expert que ce soit

Je juge inutile de poser d'autres questions à mon jeune client, incapable de répondre. Je crains, aussi, une réponse tellement maladroite - comme il m'en a tant données pendant nos entretiens - qu'elle viendrait anéantir notre argumentation.

La parole est donnée à l'auditeur, qui porte la parole de l'accusation devant le tribunal militaire.

Je le regarde se lever. Je sais que mon adversaire, en cet instant, ce n'est pas lui. Mon adversaire, c'est elle, celle que tout le monde attend avec l'excitation des foules qui assistaient aux jeux du cirque, celle dont chacun murmure le nom avec la crainte et le respect qu'elle inspire encore, celle qu'on a parfois cru morte et dont les afficionados raniment la sinistre flamme, vieille star désolante des prétoires, incapable de raccrocher sa robe, qui cherche toujours à convaincre, et tapine encore sur le boulevard du crépuscule judiciaire.

Lui, au banc de l'accusation, ne me fait pas peur, pauvre valet d'une maîtresse exigeante dont il ne parvient pas à s'affranchir. Ils se connaissent depuis trop longtemps, qu'il n'oserait quelque infidélité. Leur numéro de duettistes est bien rodé. Que se priverait-il d'un succès qui n'est pas le sien mais dont il compte bien profiter un peu? Car il sait, en vieux figurant des actes judiciaires, que ses propos n'auront d'intérêt, pour le public, que s'ils annoncent l'entrée en scène de sa vieille maîtresse. Alors il fera durer le plaisir, un moment, pas trop longtemps toutefois, parce qu'elle pourrait vite s'agacer de ses indépendances oratoires. Elle sait bien que la star, c'est elle. Lui, il me fait penser à l'assistante du magicien, prête à se faire couper en morceaux pour partager un peu de la gloire de son mentor. Il jouera encore une fois le jeu de sa sinistre muse. Telle une petite vedette américaine, il chauffera la salle et restera dans l'ombre lorsqu'elle viendra faire son tour de séduction sordide et débitera encore une fois ses vieux arguments. Puis elle s'en ira, avant que ses admirateurs n'aient pu remarquer que son maquillage dissimule de plus en plus maladroitement les crevasses de sa pensée...

Alors oui, mon adversaire, c'est elle. Je ne la connais pas encore, je ne l'ai jamais affrontée, mais je sais que le combat sera difficile. Je la méprise du plus profond de ma pensée, mais je ne mésestime pas ses forces encore vives.

L'auditeur prend la parole et pour entretenir, comme je le pressentais, un suspense qui fait encore frémir les salles d'audience, il prend son temps. Il jouit de ce petit moment de gloire, qu'il sait éphémère, mais dont il n'a pas l'intention de se priver. D'une voix aux accents pathétiques et disproportionnés, il parle de l'honneur de l'armée, de sa grandeur, de la belle camaraderie qui unit les hommes de la troupe, puis il rappelle les faits. Il soutient que les oublis de l'accusé sont de circonstance, qu'il savait très bien ce qu'il faisait, et qu'il a tué son camarade volontairement.

La salle retient son souffle, tout dans ce pauvre discours suggère l'entrée en scène de cette vieille catin des prétoires.

Ca y est, il tire le rideau qui la dissimulait encore et l'annonce, comme un aboyeur le ferait pour un éminent personnage : « Monsieur le Président, Messieurs du tribunal, je vous demande, fermement, sans hésitation, de prononcer la peine de mort ».

Elle est donc là. Elle a pénétré, sans effraction, ce tribunal du bout du monde, et je sens que son entrée en scène suscite les frémissements que le public attend d'une audience criminelle.

C'est à moi

Je sors de la rangée de sièges réservés à la défense

Je les regarde.

Je plaide.

On ne raconte pas ses plaidoiries. D'ailleurs, se souvient-on vraiment de ce qu'on a dit au moment où l'on se rassoit, épuisé par la tension que l'enieu a suscitée?

Je me souviens simplement aujourd'hui, après toutes ces années, avoir, de toutes mes forces, expliqué pourquoi l'homicide était involontaire, de sorte que la peine de mort ne pouvait pas être prononcée. J'ai aussi plaidé contre elle, avec un discernement calculé, toutefois, parce que je savais ne pas pouvoir, en quelques instants, convaincre des juges farouchement attachés à la peine de mort, de son inanité. Je craignais aussi qu'une critique trop frontale de cette peine ne donne aux juges l'impression que je tentais de leur donner des leçons et que de tels propos, alors, n'altèrent l'efficacité de mon argumentation. La plaidoirie est aussi un exercice d'équilibre.

Si j'ai largement oublié aujourd'hui le contenu exact de mes propos, j'ai le souvenir précis de cette petite voix intérieure qui, avant que je ne commence me dit: « vas-y, il n'y a plus que tes mots pour le sauver, ne te plante pas ».

Et puis cette fatigue soudaine, qui me saisit souvent d'un coup, après une plaidoirie dans laquelle j'ai tenté de mettre toutes mes forces. J'ai encore ressenti cette fatigue, il y a quelques jours, après une longue plaidoirie devant la cour suprême du Cameroun. C'était la même. Je crois qu'elle me rassure un peu, qu'elle me dit, finalement : « tu ne vas peut-être pas gagner, mais je crois que tu as fait ce que tu pouvais ».

Je me rassois J'ai fini

Je m'aperçois soudain que la salle d'audience n'a pas permis d'accueillir tout le public, et que des dizaines de personnes ont assisté aux débats, en passant leur tête par les ouvertures de la salle. Chaque fenêtre est pleine de visages attentifs.

J'attends le délibéré, dehors, devant le tribunal. L'auditeur militaire vient me parler. Je tente un instant de le convaincre de ne plus requérir la peine de mort.... et puis je renonce....c'est un autre combat que je mène aujourd'hui.

On nous annonce le retour du tribunal. Les trois juges prennent place. Le président me regarde. J'y vois un signe encourageant. Je pense à Robert Badinter qui explique, très

justement, dans l'Exécution, que si les juges ont décidé de prononcer la peine de mort, ils ne regardent jamais l'accusé ou son avocat lorsqu'ils regagnent leurs places, à l'issue du délibéré. Une forme de honte insidieuse doit alors les envahir

Le tribunal m'a suivi. Il requalifie les faits en coups mortels. Le jeune militaire est condamné à 5 ans, le maximum de la peine prévue par le code burundais, à l'époque.

Je me penche vers le jeune soldat. Il ne semble toujours pas me voir. D'une voix douce et résignée, il me demande pourtant si on va l'exécuter. Je lui explique la décision. Il semble ne pas me croire, puis il pleure, me tend la main, dirige vers moi un regard encore tourné vers l'enfance, et me dit : « merci ».

A la sortie de l'audience, les jeunes militaires qui ont assisté au procès m'entourent, me félicitent. Ils sont heureux, vraiment. Leur rire, à cet instant, est un vrai rire, pas un de ceux qui éclate par pudeur, pour ne pas montrer ses larmes

Depuis ce jour, il m'est arrivé plusieurs fois de plaider contre la peine de mort. J'ai bien sûr, et à chaque fois, pensé au jeune militaire burundais. Le hasard avait mis sur sa route un avocat. C'était moi, ce jour-là, mais c'aurait évidemment pu être un autre. Il ne fait pas l'ombre d'un doute qu'en l'absence d'avocat —et la présence d'un défenseur n'était pas obligatoire—le jeune soldat aurait

été condamné à mort. Cette peine irréversible, dont le Bâtonnier Stasi disait qu'il ne fallait pas l'appeler capitale, au risque de lui donner une importance qu'elle ne méritait pas, frappe toujours les plus pauvres, à moins qu'elle ne soit une arme politique.

Ce jour-là une vie a été sauvée. J'aime aussi imaginer qu'un petit pas a été fait, sur le chemin de l'abolition d'une peine d'un autre âge, qui entretient la violence et légitime la mort d'autrui

Le jeune soldat a été emmené par la garde, j'irai le voir demain à la prison

Je regarde, à travers les vitres de la voiture qui me raccompagne du tribunal, les petites scènes de la vie quotidienne qui se jouent au bord de la route. Je ne m'y accroche plus avec le souci de l'oubli, je les contemple avec le plaisir de celui qui aime ce pays.

Je respire. Je souris.

Tiens, je vais aller déjeuner au bord du lac.....

LE COULOIR

Serge est détenu depuis 12 ans en Indonésie. Il est condamné à mort depuis 10 ans. Je suis son avocat depuis cette condamnation. Sabine est l'épouse de Serge. Elle passe six semaines, tous les étés, auprès de lui avec Yasin, leur petit garçon de cinq ans. Raphaël est le directeur de l'association Ensemble contre la peine de mort. Je retrouve Raphaël à Jakarta, puis Sabine à Cilacap, pour, de nouveau, rendre visite à Serge.

De Jakarta, un train de nuit mène à Cilacap. petite bourgade endormie au bord de l'océan. L'extrême climatisation des voitures. le mouvement chaotique du train, la lumière crue que diffusent des plafonniers au néon et les nombreux arrêts découragent rapidement tout espoir de sommeil. Au fond de la voiture. une vidéo sans fin, diffusée à l'attention des voyageurs, explique comment fabriquer un masque, un entonnoir ou des petites cuillères à partir d'une bouteille de plastique. La répétition des images absurdes n'a sur moi aucun effet soporifique. Je me demande si nous parviendrons sans difficulté au terme de ce petit périple qui doit nous mener au cœur d'une prison indonésienne. Je connais le goût de ce pays pour les formalités administratives et je sais que chacune d'elles peut être l'occasion d'un obstacle parfois difficile à contourner. La fatique doit aviver mes craintes et les mêmes questions tournent sans fin dans mon esprit. L'ambassade de France aura-telle bien transmis ma demande de visite à l'administration pénitentiaire? La copie de mon passeport aura-t-elle bien été fournie? Le train ne subira-t-il pas quelque retard? Arriverons-nous à temps pour embarquer?

Je tente de tromper mon ennui. Je suis trop fatigué pour lire. Je regarde les gestes adroits du bricoleur télévisé, et je me demande qui peut avoir l'idée de découper des petites cuillères dans une bouteille de plastique.... Je pense à Serge, enfermé depuis si longtemps dans le couloir de la mort d'un pénitencier de haute sécurité. Voilà des années que je vis avec son destin, comme une petite marque indélébile, un poids au fond de ma mémoire, que je trimballe au gré de mes voyages.

Il est cinq heures du matin. Le train fait une halte à Cilacap. Nous sommes à l'heure. Nous aurons même le temps d'un petit-déjeuner à l'hôtel. La ville dort encore, pourtant déjà baignée d'une infime lueur qui laisse espérer une belle journée.

A huit heures, nous retrouvons Sabine, l'épouse de Serge, à l'embarcadère. Elle a déjà rempli les documents exigés par l'administration. Je suis ému de la voir ici. Nos rendez-vous sont d'ordinaire parisiens, lorsque nous nous retrouvons au quai d'Orsay ou à l'Elysée, pour tenter de trouver, avec la diplomatie française, une issue au dossier de son mari

Il fait déjà chaud, l'air est saturé d'une humidité qui exhale les odeurs de la terre. Les petites échoppes qui jouxtent l'embarcadère sont ouvertes, leurs propriétaires espérant aujourd'hui encore profiter de cette manne pénitentiaire qui s'est abattue sur la ville, lorsque le gouvernement a décidé de faire de l'île voisine de Nusakambangan, un Alcatraz indonésien.

Yasin, le petit garçon que Serge et Sabine ont conçu il y a cinq ans en prison court partout, impatient de retrouver son père. Il passe d'un bureau à l'autre, sous le regard bienveillant des fonctionnaires qui se sont habitués à cette exubérance enfantine.

D'autres familles attendent, sur des bancs de métal, qu'un signal soit donné pour pénétrer dans le local gris qui précède le quai. C'est dans cet abri sans âme que nous est imposée la première d'une longue série de fouilles. Une surveillante zélée inspecte ma besace avec minutie. Elle y trouve quelques revues que ie destine à Serge et procède à leur examen. Soudain, elle brandit l'une d'elles et, d'un ton victorieux et goguenard, s'écrit : « sexy, sexy! ». Les revues érotiques sont interdites.... Je lui explique que les longues jambes de la dame qui sourit en première de couverture. et dont elle désapprouve manifestement la nudité, sont celles de la femme du président français, et je tourne les pages pour lui démontrer que la revue n'a rien de licencieux. La gardienne semble s'en convaincre et se met à rire: « French president's wife...ohhh.... ». Elle regarde encore une fois les jambes de Madame Macron d'un air désapprobateur et me rend la revue, presqu'à contrecœur... Deuxième fouille de mon sac... la fonctionnaire qui s'y attèle y découvre une paire de boutons de manchettes dont je dois démontrer l'usage afin d'éviter qu'ils ne soient confisqués. Troisième fouille... un jeune homme étale sur une table le contenu du sac et secoue avec énergie le roman que je suis en train de lire, imaginant peut-être en faire tomber quelque poudre illicite dissimulée entre les pages.

Il faut alors se soumettre à la première palpation, d'une minutie peu commune, puis à l'investigation des rayons d'un scanner de denier cri, qui me fait penser à ceux des aéroports.

Notre petit groupe pénètre alors dans la salle d'attente de l'embarcadère. Il faut y patienter, le temps que les derniers passagers aient subi les mêmes fouilles que celles qui nous ont été imposées. Yasin s'accroche à l'une des petites balançoires installées à l'attention des enfants dans un coin de cette morne salle. Ses cris résonnent sur les murs de béton et emplissent notre attente d'une joie rassurante.

Enfin, le signal est donné, qui nous permet de franchir le tourniquet métallique qui mène vers un couloir, au fond duquel une porte ouvre sur le quai. Il faut encore attendre, toutefois. La patience est une vertu exigée des visiteurs.

Je ne peux m'empêcher de penser que le règlement a été conçu pour leur faire subir toutes ces petites humiliations, afin qu'ils n'oublient pas qu'ils partagent le déshonneur de ceux qu'ils viennent retrouver, le temps d'une visite de quelques heures, trois fois par semaine. Ils doivent comprendre que chacune de ces visites est une faveur qu'on leur accorde....

La porte s'ouvre enfin, et on accède au quai, puis au pont du ferry rouillé qui nous mènera sur l'île

Sur le bateau, de jeunes femmes arborent les insignes de leur sophistication convenue: sacs Gucci et sandales Vuitton, peut-être trop siglés pour être authentiques. Les manifestations de l'élégance sont les mêmes au skybar de Beyrouth et sur ce ferry pénitentiaire....

D'autres passagères cachent au commun leurs charmes sous des niqabs, tenant à la main ou dans les bras de petites filles tout aussi dissimulées que leurs mères, sous le drap noir de la pudeur, comme s'il était urgent de mettre ces enfants à l'abri de la concupiscence supposée d'hommes au plaisir dévoyé.

Le ferry traverse un large bras de mer pour accoster sur les rivages de l'île de Nusakambangan. L'île abrite une dizaine de pénitenciers, les maisons des gardiens et celles de quelques paysans qui y vivaient déjà avant que cette terre du bout du monde ne devienne celle des prisons Un mini-car grillagé nous attend sur la rive. Dès l'accostage, les femmes en niqab se livrent à une course aussi effrénée que la contrainte de leur tenue le leur permet, afin de s'assurer une place assise dans le véhicule.

On s'y engouffre aussi. Yasin se faufile avec la vivacité et l'aisance de son âge. Des femmes l'embrassent, lui caressent la joue, tentent vainement de le prendre sur leurs genoux. Il s'assoit à côté d'un petit garçon de son âge, son ami indonésien, dont le père doit aussi être détenu sur l'île

Le paysage défile derrière les grilles du véhicule pénitentiaire. La forêt tropicale, les champs de bananiers et les rizières se succèdent.... Le soleil fait briller les larges feuilles gorgées d'humidité et offre à la vue du passager les charmes d'une campagne improbable. On oublie un instant les grilles qui entravent la vue qui s'offre aux passagers. Je me dis que c'est probablement, aussi, cette faculté d'abstraction de l'esprit qui donne encore à Serge la force de supporter les murs qui le séparent, depuis si longtemps, du monde libre, de ceux qu'il aime....

Le petit car fait escale devant tous les pénitenciers et déverse, lors de chaque arrêt, quelques-uns de ses passagers. Nous sommes peu nombreux à faire le voyage jusqu'à son terme. La prison qui retient Serge est à l'extrémité de l'île.

Nous descendons du véhicule pour pénétrer dans le hall d'entrée de la prison Nouvelle fouille des sacs, nouvelle palpation. Une surveillante prend les visiteurs en photo avec son smartphone. Sabine. Raphaël et moi prenons la pose, comme s'il s'agissait de conserver le souvenir d'une promenade de campagne. Le cliché est en réalité destiné au gardien qui vérifiera tout à l'heure que ceux qu'on vient ainsi d'immortaliser sont les mêmes que ceux qui se présentent à lui pour pénétrer dans l'enceinte de la prison. Après nous, c'est au tour d'un groupe de femmes portant toutes le nigab de se soumettre à l'objectif. Il ne leur est pas demandé de se dévoiler. Je me demande alors comment le gardien qui procédera à l'examen de cette photo pourra s'assurer que ce sont les mêmes femmes qui se présenteront à lui tout à l'heure

Yasin nous a précédé. Il s'est faufilé entre les gardiens, habitués à ce petit bonhomme qui court partout, franchit les contrôles avec son sourire d'enfant pour se jeter plus vite dans les bras de son père.

Munis du précieux cliché, nous traversons l'espace qui sépare deux murs d'enceinte, pour pénétrer dans un couloir où il sera procédé à l'ultime contrôle, à la dernière palpation. La porte, au fond de ce couloir, ouvre sur le cœur de la prison, moderne, gris, froid, presque clinique.

Serge nous attend dans le bureau mis à sa disposition pour nous recevoir. Son sourire est aussi large que les bras qu'il ouvre pour nous serrer contre lui

Avec l'élégance de celui qui feint d'oublier son propre sort, il nous demande si le voyage a été bon, si nous ne sommes pas trop fatigués, si l'hôtel nous convient. Cette délicatesse me touche de nouveau. Il n'est pas question toutefois de l'en remercier. Sa pudeur en souffrirait

Les conversations s'enchaînent rapidement avec la simplicité de celles qu'entretiennent de vieux amis. Nous parlons de son dossier, bien sûr, des démarches à venir, de la réunion organisée la veille avec l'ambassadeur de France, de la procédure, de la recevabilité des recours encore imaginés, mais aussi, et peut être surtout, de la vie, du cinéma, de cuisine, des travaux d'amélioration qu'il a été autorisé à entreprendre dans sa cellule.

Et puis, comme de vieux complices liés pour toujours par un combat commun, nous rappelons les pires moments de la mobilisation organisée afin de le faire échapper à son exécution programmée, il y a deux ans. Nous évoquons aujourd'hui ces instants en riant. La fatigue, les nuits sans sommeil, nos espoirs, nos craintes, le harcèlement des journalistes. Serge rit lorsque je lui apprends qu'un avocat, sans doute exclusivement préoccupé de son sort, m'avait appelé pour me proposer de

répondre à ma place à la presse. Il rit aussi lorsque je lui raconte la réponse que j'avais donnée au journaliste d'un grande chaîne française, qui rêvait manifestement de filmer les larmes de Sabine entendant, impuissante, le bruit des balles transperçant le corps de son mari

Serge nous parle de sa vie, de l'organisation de ses journées, de la façon dont il meuble le temps, cet ennemi permanent et puissant avec lequel il a appris à composer. Il est désormais seul dans sa cellule. Tous ceux avec lesquels il la partageait sont partis. Décédés ou exécutés. Serge est un survivant dans un couloir de la mort

Nous parlons beaucoup, sans interruption. Celui qui serait entré à cet instant dans la pièce sans savoir où il se trouvait aurait eu l'impression d'assister à la conversation enjouée d'amis qui tentent de rattraper le temps qui les a trop longtemps séparés.

Un gardien apporte le plat que Serge a cuisiné à notre attention. Sabine nous sert avec les gestes d'une mama italienne soucieuse que ses enfants ne manquent de rien. Ce déjeuner, préparé par Serge et partagé dans ce bureau du bout du monde, est la plus belle grimace que nous ayons, ce jour-là, faite à la mort.

Le signal du retour est donné. Trop tôt. Beaucoup trop tôt. Déjà, le car pénitentiaire nous attend pour faire le chemin du retour. Sur le quai, un petit bateau de bois patiente pour nous raccompagner à Cilacap. Les passagers s'y entassent avec maladresse, dans un brouhaha presque joyeux.

La seconde visite a lieu le lendemain. Mêmes contrôles, mêmes palpations, même trajet, même impatience, même photo, pour nous et pour les femmes portant niqab, dont on ne saura jamais si elles sourient à l'objectif...Serge a de nouveau préparé un repas. Je le sens plus réservé, plus tendu peut-être. Il sait que nous ne nous reverrons pas avant longtemps. Je n'ose pas regarder la pendule. Je crains qu'elle ne mène une course toujours plus effrénée.

Soudain, Serge, qui sait que le temps est bientôt venu, se lève. Son regard s'attriste un instant. Il nous regarde, bienveillant, et se met à parler avec une tendresse qui ne me surprend pas. Il nous dit combien cette visite l'a touché. Il nous remercie pour le temps consacré à son dossier, pour le combat que nous menons depuis si longtemps. En l'écoutant je comprends, comme jamais peut-être avant, pourquoi je suis avocat.

A tour de rôle, il nous prend dans ses bras. Chacun retient ses mots et ses larmes.

A la sortie du bloc de détention, sur la terrasse de béton qui borde la cour intérieure, un jeune couple s'enlace tendrement sur une natte. Des familles achèvent leur déjeuner. Des enfants saluent leur père avant de repartir.

Serge nous raccompagne jusqu'à la porte qui mène au couloir du dernier contrôle. Une fenêtre ouvre sur la cour. De ce sinistre corridor, je peux le voir encore quelques instants, le bras levé, souriant, jusqu'à ce que sa grande silhouette échappe à ma vue. Je ressens alors, un moment, une impression de grande solitude.

Le petit car se remplit d'arrêt en arrêt. Les familles s'y entassent en désordre. Yasin retrouve son petit ami indonésien, à côté duquel il aime tant être assis. Ils ne peuvent évidemment pas communiquer, mais leur sort commun semble avoir scellé entre eux une amitié silencieuse et complice.

Sabine, Yasin et moi raccompagnons Raphaël à la gare de Cilacap. Il repart ce soit à Jakarta. Dans la voiture qui nous raccompagne à l'hôtel, je me tourne vers Yasine et lui demande s'il sait qui je suis

- « Ben oui, je sais, tu es Richard
- « Oui, bien sûr, mon bonhomme, mais sais-tu pourquoi je suis venu voir ton papa ?

Il s'immobilise soudain et me regarde avec une attention étonnante. Je comprends qu'il réalise à cet instant l'importance de cette question qu'il ne s'était pas posée.

Sabine sourit, elle a déjà compris ce dont je vais parler avec son fils.

- « Non, me dit-il, je ne sais pas
- « Je suis venu parce que je suis l'avocat de ton papa. Tu sais ce que c'est un avocat ?
- « Non
- « Avocat, c'est un métier, comme instituteur ou médecin
- « Et tu fais quoi?
- « Je défends les gens qu'on a enfermés, j'essaie de les aider à retrouver la liberté, comme ton papa par exemple.

Son regard est de plus en plus attentif.

- « Continue, Richard, parce que mon papa, tu sais, il n'est pas méchant.
- « Je sais, Yasin, je sais....



TÉMOIGNAGE

de Liévin **NGONDJI**

Avocat en République Démocratique du Congo

'ai prêté serment le 29 août 1995 et ce n'est que six jours après, alors que j'étais encore novice dans la profession, que je devais être confronté à mon premier dossier d'une personne poursuivie pour des faits punissables de la peine de mort. A ce jour, 20 ans après, j'ai plaidé une dizaine de dossiers relatifs à la peine de mort et me propose d'en évoquer ici quelques-uns.

Je me souviens encore, comme si cela ne datait que d'hier, de cette première affaire de ma carrière et premier dossier dont l'enjeu était la vie de ma cliente, accusée du meurtre de sa propre mère.

La défunte était la cousine d'un Confrère. Face au dilemme particulier de cette affaire dans laquelle ses sentiments se partageaient entre demander justice pour sa sœur tuée par sa propre fille et défendre sa nièce qui en avait besoin, le confrère eu le courage de me confier la défense de sa nièce.

Ma cliente avait participé au meurtre, à coups de bâtons, de sa propre mère. Elle avait à peine 18 ans et m'avait expliqué qu'ils avaient été convaincus par le pasteur de l'église où ils priaient avec la victime et l'autre prévenu, son demi-frère, qu'ils étaient envoutés par la victime, les empêchant ainsi d'obtenir leur baccalauréat.

J'étais frappé par le calme maladif de cette personne qui visiblement était totalement inconsciente et me semblait complètement déconnectée du monde. Son état de santé mentale était fort préoccupant et j'ai un temps envisagé la possibilité de faire vérifier si elle était en possession de toutes ses facultés en vue de lui faire bénéficier des causes de non imputabilité prévues par le Droit pénal congolais. Mais, n'étant pas convaincu que le pays disposât en ces moments-là d'une expertise fiable en la matière, j'avais abandonné cette option. La fille sera condamnée à mort.

Ce drame rencontré au tout début de ma jeune carrière marquera définitivement ma vie et déterminera mon engagement militant contre l'application de cette peine aveugle que je n'avais pas réussi à éviter à ma cliente au prétoire.

En 1998, une nouvelle rébellion éclate à l'Est du pays et les militaires qui servent dans l'arrière-pays ne savent plus trop à quel saint se vouer. C'est dans ce contexte que je connaitrai mon deuxième dossier qui concernait un commandant de région militaire, poursuivi pour haute trahison et aide à l'ennemi. Il lui était reproché d'avoir obtempéré aux ordres de ses anciens chefs militaires qui venaient d'entrer en rébellion contre le pouvoir central alors que le Gouverneur de Province, qui était resté loyal au Gouvernement central, lui avait donné des instructions contraires. Mon client m'expliqua qu'il y avait une telle confusion dans la

TÉMOIGNAGE de Liévin **Naondii**

province au moment des faits, qu'il ne savait plus qui était qui et si le Gouverneur lui-même disait la vérité : d'autant plus qu'au terme de cet épisode de trouble le Gouverneur et luimême finirent par se sauver en abandonnant la province aux mains des insurgés. Mais, la Cour d'Ordre Militaire décida d'utiliser ce cas comme exemple de répression contre tout manguement à la lovauté et de la discipline militaire Cet Officier fut condamné à mort. Les unes après les autres, les Provinces tombaient et les commandants régions avaient retenu leur lecon. Il fallait désormais soit rallier la rébellion, soit prendre le chemin de l'exil et en aucun cas venir s'exposer à la peine de mort à Kinshasa. J'étais convaincu comme tout abolitionniste que la peine de mort n'était pas aussi dissuasive que le prétendent les rétentionnistes

Mon troisième cas concerne un enfant soldat, âgé de 15 ans au moment des faits qui se sont déroulés en 1999. Il était poursuivi pour fuite face à l'ennemi et abandon d'arme et munitions en temps de guerre. Cet enfant soldat se baignait dans une rivière proche de son campement, dans la forêt équatoriale, lorsque son unité fut attaquée par l'ennemi. Ne pouvant plus rejoindre son groupe, il avait choisi de se sauver abandonnant arme, munitions et même ses propres habits. Jusqu'au moment de sa condamnation, il n'a jamais cru un seul instant que sa vie était exposée et que l'on lui reprochait quelque chose de très grave. Il fut malheureusement condamné à mort. Mais.

grâce au combat des militants des droits de l'homme dont moi-même, sa peine a été commuée en prison à vie pour minorité au moment des faits

En 2000, le pays est maintenant en guerre denuis 2 ans et traverse une conjoncture économique difficile avec une raréfaction des devises et des denrées alimentaires et c'est dans ce contexte que plusieurs personnes furent poursuivies, à la demande du Ministre de la Justice, par la Cour d'Ordre Militaire et condamnées à mort. Elles étaient soupconnées d'avoir procédé à la rétention des stocks des produits de première nécessité ou d'avoir détenu des devises étrangères, causant ainsi une pénurie grave avec risque de provoguer des révoltes populaires. Ces personnes n'ont pas été exécutées et, longtemps après, deux d'entre elles dont mon client, seront élues député national et Gouverneur de Province. Preuve, s'il en fallait, que les condamnés à mort peuvent toujours être utiles à la nation.

J'ai également pris part au procès d'un Avocat poursuivi pour atteinte à la sureté de l'Etat et incitation des militaires à commettre des actes contraires à la discipline des forces armées. Notre Bâtonnier m'avait personnellement désigné pour rejoindre l'équipe de la défense parce que, me disait-on, le Barreau avait remarqué mon engagement contre la peine de mort et souhaitait que notre Confrère, qui y était exposé, bénéficie de l'expertise d'un pair au fait de ce type de cas. Mais les menaces, à

TÉMOIGNAGE de Liévin Naondii

peine voilées, que je recevrai par la suite dans le cadre de cette affaire furent si précises et fortes qu'un membre du Conseil de l'Ordre, présent dans l'équipe de défense, proposa au Bâtonnier de me retirer de l'affaire de peur que je n'y perde la vie.

En tant qu'Avocat, il est extrêmement difficile de donner le meilleur de soi-même pour essayer de préserver la vie de clients, sachant pourtant parfois que leurs causes étaient perdues à l'avance ; car à l'époque les juges prononçaient systématiquement la peine de mort. C'était d'autant plus pénible que très souvent nous faisions de l'apostolat car la plupart de ces personnes poursuivies étaient sans ressource pour prendre en charge ne fusse que les frais minimes nous permettant d'effectuer les recherches doctrinales et jurisprudentielles pour étoffer leur défense.

Généralement désigné par Conseil de l'Ordre des Avocats pour soutenir des comparutions pro-deo, j'avais théoriquement le droit de recevoir un pécule que le Barreau était censé recevoir du Ministre de la Justice, à titre de subvention à cet effet. La réalité était que l'on était livré à soi-même et le sort du dossier dépendait de l'engagement de chacun. Comme très souvent, c'était aux avocats stagiaires qu'était dévolue cette tâche et nous échangions alors entre jeunes confrères à ce sujet. Nous constations avec beaucoup de responsabilité et préoccupation que des dossiers ayant trait à la mise à mort des êtres

humains nous étaient confiés alors que nous n'en étions qu'à nos débuts dans la profession, période en principe destinée d'abord à l'apprentissage du métier.

Cependant, notre période de grande satisfaction était celle des plaidoiries. Souvent, nous avions en face de nous les grands de la profession et étions excités à l'idée d'éprouver nos connaissances et de prouver nos capacités oratoires et techniques. Les prévenus prenaient conscience que notre travail pouvait réellement influencer leur sort et redevenaient momentanément confiants et rassurés

Ma vie personnelle aussi a subi indubitablement des conséquences de mes prestations en faveur des condamnés à mort. J'ai notamment subi des pressions psychologiques graves, parce que j'étais identifié comme défenseur de la cause abolitionniste et donc soutient des criminels pour le commun des mortels, et en raison d'autres inquiétudes pour ma vie et celle de ma famille, provenant du comportement de certaines autorités qui n'avaient parfois aucun égard à mon statut d'avocat.

Une anecdote : En décembre 2003, lors du passage à Kinshasa du Bâtonnier de Paris Paul Albert Iweins, le Ministre de la Justice, qui nous avait reçu, avait clairement déclaré que mon combat abolitionniste favorisait l'impunité au Congo et faisait obstruction à l'exécution des décisions judiciaires. J'ai

trouvé cette affirmation particulièrement grave mais je n'ai pas désarmé pour autant.

Quelque temps après, ce Ministre initiera un procès contre moi sur la base de faits montés de toute pièce, en vue de me faire condamner à 5 ans de prison ferme et ainsi affecter mon combat abolitionniste C'est l'occasion pour moi ici de remercier la Conseil National des Barreaux de France qui, avec le concours des amis d'ensemble contre la peine de mort ainsi que le Ministère Français des Affaires Etrangères, ont dépêché à Kinshasa les avocats, Richard Sédillot et Eric Bernard. Leurs prestations ont beaucoup contribué à ce que le droit soit correctement dit et que la Justice congolaise me lave de l'opprobre en me laissant poursuivre ma lutte contre la peine de mort

Je me réjouis d'avoir donné le meilleur de moimême, au péril de ma vie et de ma liberté, pour obtenir le moratoire sur l'exécution de la peine de mort. En regardant aujourd'hui le procès d'une personne passible de la peine de mort, je me console tant soit peu à l'idée que même si elle venait à être condamnée, elle ne serait pas exécutée. C'est une bataille de gagnée, mais pas encore la guerre, contre la peine de mort qui agonise actuellement et contre laquelle je poursuis mon combat jusqu'à ce qu'elle puisse finalement mourir, que dis-je, être abolie.

TÉMOIGNAGE

de Henry **LECLERC**

Avocat à Paris, ancien membre du Conseil de l'Ordre, ancien président de la Ligue française pour la défense des droits de l'homme et du citoyen

TÉMOIGNAGE de Henry Leclerc

orsque je suis devenu le collaborateur du grand pénaliste Albert Naud, j'étais déjà convaincu de l'horreur de la peine de mort et j'étais heureux de prendre pour patron celui qui en était à l'époque un adversaire résolu. Il n'avait pas besoin de me convaincre. Depuis l'enfance, mes parents y étaient hostiles et ils m'avaient mis dans la tête cette idée forte qui était encore peu partagée.

Nous vivions avec la peine de mort. Nous étions des enfants de la Guerre et la mort flottait dans nos consciences qui s'éveillaient, morts au champ d'honneur, pendus de Tulle, morts d'Oradour-sur-Glane, morts écrasés sous les bombes, résistants torturés ou fusillés, morts dans les camps, traitres, bourreaux et collaborateurs à leur tour exécutés. Cette farandole macabre se mêlait à nos rêves juvéniles d'héroïsme, à nos angoisses.

Pour être fidèle à mes parents, je devais être inventif mais les mêmes arguments, évoluant avec l'âge ne cessèrent jamais. Pour les partisans de la peine de mort, le fameux « que messieurs les assassins commencent ! » d'Alphonse Karr est pour les adversaires l'horreur de la guillotine et de cette image d'un homme sans défense dont on coupait le cou. Et puis j'ai lu avec enthousiasme notamment l'admirable livre de Victor Hugo Le dernier jour d'un condamné et plus tard, les fameuses Réflexions sur la peine capitale de Camus et Koestler.

Etant étudiant, j'assistais déjà à toutes les réunions sur ce sujet et j'avais noté sur un cahier la citation horrible du bon Docteur Guillotin vantant les mérites techniques de son invention « Le couteau tombe, la tête est tranchée à la vitesse du regard, l'homme n'est plus. À peine sent-il un rapide souffle d'air frais sur la nuque ».

Naud qui avait défilé en 1927 pour tenter de sauver les anarchistes américains promis à la chaise électrique. Sacco et Vanzetti, avait forgé sa détermination farouche à lutter contre cette barbarie en allant, lui le résistant de la première heure : accompagner aux poteaux d'abominables criminels avant collaboré avec les nazis qu'il avait défendus, et s'était entièrement mobilisé après avoir vu guillotiner un jeune client qui avait sauvagement assassiné des chauffeurs de taxi et qui avait donné ses veux à la science. Ils avaient été extraits par un chirurgien de la tête coupée posée sur une table. Toute sa vie. Naud a combattu en écrivant des livres, en participant aux campagnes de l'Association Française contre la Peine de Mort à laquelle il m'entraîna. ou même en jouant à son propre rôle dans un film de Claude Lelouche La Vie. La Mort, au grand dam de certains membres du Conseil de l'Ordre qui trouvaient que cette activité n'était pas digne de la profession.

Quand j'entrais chez lui en 1957, j'avais déjà plaidé contre la peine de mort. C'était pratiquement ma première affaire. J'avais été

TÉMOIGNAGE de Henry Leclerc

envoyé par un confrère pour demander un renvoi devant le Tribunal militaire de Lyon qui avait à juger un indépendantiste algérien qui avait commis un assassinat. Il était, paraît-il, entendu que l'affaire devait être remise et je devais seulement me présenter à l'audience pour prendre la nouvelle date. Mais quand j'allais voir le Président il m'a fait savoir que mon mandant s'était trompé et que cette affaire ne serait pas renvoyée d'autant plus qu'il constatait qu'un avocat était présent et que donc je pouvais bien plaider.

J'avais 21 ou 22 ans. J'étais paniqué d'autant plus que je connaissais mal le dossier. Il était dramatiquement simple et la culpabilité ne faisait aucun doute. Il s'agissait d'un de ces crimes entre factions rivales de la rébellion algérienne. Personne ne pensait que la peine de mort serait demandée dans cette affaire mais ie vois encore ce moment où le Commissaire du Gouvernement, en uniforme. la demanda comme une évidence. Pendant l'heure du déieuner, ie ressassais dans ma tête tous les arguments que j'avais entendus. Mais je comprenais que ce n'était pas un devoir ou une conférence que j'avais à faire, mais des Juges, pour la plupart militaires, qu'il fallait convaincre. Je ne sais plus ce que j'ai dit mais cet homme fut condamné à la réclusion criminelle et j'en étais tout heureux.

Par la suite, j'ai plaidé cinq fois contre ce châtiment barbare. A part le jour où un tout jeune Avocat Général crût malin de demander la peine de mort dans une affaire qui. à l'évidence, ne méritait pas qu'on lui appliquât la plus haute peine de notre arsenal répressif. ceux contre lesquels la peine de mort était demandée avaient commis des crimes effrovables. Lorsque le jury revenait et que défilait la longue litanie des réponses aux questions diverses, nous attendions pétrifiés la seule qui avait de l'importance, celle des questions atténuantes. Et quand le jury avait répondu oui, nous l'entendions avec la même allégresse que lorsque nous avions plaidé un acquittement et que, aux questions sur la culpabilité il avait été répondu non. J'ai eu de la chance, aucun de ceux que j'avais défendu ne fut condamné à mort

Naud acceptait souvent de faire des conférences en province et, là, comme au Palais, il lui arrivait de ne pouvoir honorer son engagement. Alors il me demandait de le remplacer ce qui décevait beaucoup l'auditoire et m'obligeait à un effort de séduction considérable pour lui faire oublier l'absence du Maître. J'ai continué jusqu' en 1981 à tenter de convaincre des auditoires peu nombreux tant nous étions minoritaires. Une fois, à Lyon, une conférence était organisée à la fois par l'Association et par la Ligue des Droits de l'Homme. Ils avaient loué une grande salle de cinéma. Il vint une personne.

Lorsqu'en 1981, j'ai entendu le splendide discours de Robert Badinter devant l'Assemblée Nationale et que l'abolition fut

TÉMOIGNAGE de Henry Leclerc

votée, j'ai pensé avec émotion à mon Maître et Ami, qui avait consacré sa vie à ce combat et qui était mort quatre ans plus tôt.

L'abolition nous avait tous soulagés mais un soir, ie dinais à Aix-en-Provence à la terrasse d'un restaurant sur le Cour Mirabeau avec Alain Furbury, nous reposant des fatiques d'une journée d'audience à la Cour d'assises. C'était l'un des meilleurs et peut-être le meilleur de notre génération. Ce toulousain chaleureux et amical allant de Cour d'assises en Cour d'assises était infatigable. Nous étions en 1982, Furbury avait eu un client condamné à mort peu avant, qui avait été sauvé par la Loi d'abolition. J'embravais la conversation sur ce suiet mais il me dit « ton ami Badinter c'est vraiment un salaud, un traitre ». J'étais pantois. le nouveau garde des Sceaux de François Mitterrand recueillant en général l'approbation de ses anciens confrères. Je pensais qu'il plaisantait, je lui demandais pourquoi il disait cela « en faisant abolir la peine de mort, il a ruiné l'essentiel de notre métier et l'a privé du goût du sang qui en faisait la grandeur, pour ne pas dire l'enchantement... ». Ces propos cyniques ne lui ressemblaient pas et pourtant il y avait là quelque chose qui semblait lui tenir profondément à cœur. Il pensait ce qu'il disait.

Nous avons discuté fort avant dans la soirée. Certes il détestait la peine de mort mais il aimait se battre contre elle. Lorsque après avoir arrosé notre conversation, un peu gris, nous nous séparions, fort tard, il admettait que l'abolition était un progrès de l'Humanité mais je fus bien obligé, à mon tour, d'avouer que si la nausée me prenait rien qu'à l'idée de penser aux audiences où j'avais tant tremblé et si ardemment bataillé pour la vie d'un homme, je devais bien reconnaitre, que j'avais atteint, dans ses moments, la quintessence de notre profession, pour ne pas dire -avec prétention- de notre art. Quand Furbury est mort des années plus tard et que nous étions tous étreints par l'émotion, je pensais alors à ce que nous nous étions dit ce soir-là.

TÉMOIGNAGE

de Ibrahim NAJJAR

Professeur à la Faculté de Droit de l'Université St Joseph de Beyrouth Avocat à la cour - Ancien ministre de la justice (2008 – 2011)

TÉMOIGNAGE de Ibrahim Najiar

UN DIFFICII F COMBAT

a question de la peine de mort ne pose pas partout la même problématique. Il est des régions, comme le Proche et le Moven Orient où la vie et la mort n'ont pas le même sens qu'ailleurs, en Europe, par exemple. La montée en puissance d'une culture de l'assassinat et du suicide. des actes de terrorisme et d'explosions collectives sont devenus une arme de guerre et de jihad. Depuis 2001, mais surtout 2011, les traumatismes se succèdent au rythme des soubresauts populaires, du renversement de dictateurs impénitents et de printemps arabes. Nous baignons dans les eaux de l'agitation aux horizons imprécis, aux suites aujourd'hui connues, même en Europe et aux flux migratoires sans précédents.

La peine de mort ne peut plus servir de sanction à l'encontre de ceux qui ne répugnent pas à gagner le royaume de certains cieux au prix de la terreur que leur action inspire. La mort gagne de nouvelles frontières, celles de l'infiniment odieux et de l'inénarrable culte du martyre politique et de la « bombe humaine ». La vie et la mort n'ont plus droit à un minimum de respect au-delà d'un seuil de fanatisme ou d'inculture

Quel sens donner à l'engagement pour l'abolition? Où est donc l'éminente, l'absolue dignité de la personne humaine, de la vie, du droit, je veux dire de l'obligation de préserver sa vie? Qu'est-ce que la peine de mort dans un environnement que les longs couteaux meublent et dont les médias se plaisent à reproduire l'atrocité?

Je ne suis pas pénaliste. Rarement, à mes débuts d'avocat stagiaire, commis d'office, j'ai plaidé dans des dossiers où les accusés étaient passibles de la peine capitale. Le Liban consacre en effet depuis longtemps des textes prévoyant la sanction par la peine de mort, en cas de meurtre volontaire, même sans préméditation! Certains s'en enorgueillissent même. En revanche, sur le plan théorique, j'avais eu l'occasion d'évoquer au cours de conférences universitaires la nécessité de ne pas accepter une peine qui serait la négation de l'altérité et de la valeur transcendantale de la personne.

En réalité, c'est comme ministre de la justice dans un pays en crise permanente, tant en raison du contexte régional qui l'habite que de ses clivages raides, que vous êtes confronté à toutes les vicissitudes que la peine de mort développe sur plan politique.

Le premier évènement auquel j'ai dû faire face fut le jour où je passais la porte d'entrée de mon bureau ministériel. Un fonctionnaire zélé et greffier en chef, me présente immédiatement un gros dossier. J'y vois des noms et des signatures de présidents de la République, du conseil, d'anciens ministres. En fait, c'étaient dixneuf condamnations à mort qui attendaient ma signature pour être mises à exécution.

TÉMOIGNAGE de Ibrahim Najiar

Choqué, je tends la grosse enveloppe au greffier en chef et lui murmure : « *Tu ne tueras* point ».

Puis j'entre dans mon bureau, demande au chef du service de législation et de consultations de préparer un projet de loi abolissant la peine de mort et la remplaçant par une condamnation à l'emprisonnement à perpétuité. Ce fut mon premier acte ministériel.

Mais cette abolition *de facto* n'allait pas modifier les textes. Elle perpétue à ce jour plus de onze années de non-exécution de près d'une centaine de condamnations à mort, passées en force de chose jugée. Heureusement, mes amis politiques avalisèrent ma position.

Restait cependant la peine de mort au jour le jour, si l'on peut dire ; elle vous prend à la gorge de multiples façons. Comment faire admettre l'adoption du projet d'abolition? Des réunions groupant toutes les sensibilités du Parlement, tenues au Ministère de la justice, ne firent que démontrer la déchirure idéologique sur la question ; l'Islam continue de considérer comme incontournables deux cas au moins où la peine de mort est une question de doctrine. Pour cela il fallait œuvrer non seulement sur le plan politique et religieux, mais en utilisant des voies indirectes.

Les exemples en sont légions :

Le contraste le plus frappant résulte d'une comparaison du droit interne qui consacre la peine de mort à ce qui est imposé pour le Tribunal Spécial pour le Liban, qui connait de l'assassinat de feu le premier ministre HARIRI et ses compagnons ainsi que des assassinats qui y sont liés jusqu'au 12 décembre 2005. Le droit pénal libanais s'y applique, à l'exclusion de la peine de mort. Alors en signant les protocoles d'accords avec ce Tribunal, on se dit qu'il est quand même surprenant que des assassinats aussi graves et spectaculaires soient moins punissables que des crimes régis par la loi libanaise. Sur la scène libanaise. en effet, des actes de terrorisme, des violences inqualifiables ont opposé des terroristes du camp palestinien de Nahr el Bared à l'armée libanaise, pendant des mois. Le président de la République vous dit clairement : « il v va du moral de l'armée : il faut permettre d'exécuter les terroristes ». Une armée dans le collimateur de groupes fondamentalistes. Ces derniers utilisent, à l'instar des renseignements syriens, de pauvres et jeunes miséreux, toujours disposés à poser des bombes movennant vingt ou cinquante dollars, qui vivent dans des taudis, manipulés par les renseignements et élevés dans l'inconscience et la colère.

Des poursuites critiques et des surenchères violentes ont longuement prospéré à propos de faits d'espionnage en faveur d'Israël. En conseil des ministres, vous entendez le

TÉMOIGNAGE de Ibrahim Naiiar

premier ministre déclarer, dans le but évident de ne pas en paraître complice : « je suis prêt à signer le décret de l'exécution » ; alors que les représentants du Hezbollah vous apostrophent en disant : « vous devez appliquer la loi ; elle prévoit la peine capitale ; vous n'êtes pas le législateur ».

En dépit de cette situation, somme toute assez supportable, puisque le ministre de la justice peut par sa seule volonté refuser de signer le décret d'exécution, il reste que des cas surprenants posent un dilemme, en révélant un conflit de nécessités

L'un de ces cas est relatif à un Palestinien. condamné à mort en vertu de jugements définitifs et une procédure infructueuse de rabat d'arrêt, pour avoir été coupable d'assassiner l'attaché iordanien à Bevrouth. Je me souvenais en effet que le Royaume Hachémite avait mis à mort deux coupables pour le même crime. Comment admettre alors que le même crime puisse être sanctionné différemment en Jordanie et au Liban? Comment faire admettre aux magistrats libanais qu'ils auraient pu, peut être sans le vouloir, en toute bonne foi, se tromper? Pourquoi n'y aurait-il pas une possible erreur judiciaire dans un dossier longuement examiné par des degrés multiples de juridiction? Mais pour cela il fallait convaincre le Président de la République, lui-même militaire de carrière et très soucieux de son image de margue. Comment faire pour que la commission des grâces vous suive dans vos convictions? Pourtant, nous avons pu finalement retourner la situation et la conviction des magistrats, qui ont dû laisser de côté leur amour propre national; pour la première fois une grâce fut prononcée, non sans que le président de la république hésite longuement et obtienne le nihil obstat du souverain jordanien.

Plus curieuse encore, cette matinée où, à la faveur d'une revue de presse, je m'aperçois qu'un chiite libanais est condamné à mort en Arabie Saoudite pour « prestidigitation ». Renseignement pris, ie me rendis compte que les faits qui lui sont incriminés sont dus à une émission d'astrologie quotidienne qu'il diffusait dans le sud du Royaume. Prestidigitation? Mais elle n'est punissable au Liban, dans le meilleur des cas, que d'une peine de deux mois de prison. Or, quel que soit sa confession, un Libanais en Arabie Saoudite a le droit à une protection de son pays. Mais comment faire admettre aux autorités du Royaume saoudien. où les exécutions sont plus que nombreuses. souvent les vendredis à la sortie de la prière. qu'il faut tenir compte de l'impossibilité d'accepter un tel traitement? Il a fallu que les Saoudiens aient besoin de mener une enquête avec un terroriste emprisonné au Liban, pour que je demande à mon collègue Saoudien de prendre conscience de l'incongruité d'une condamnation à mort pour fait de sorcellerie ... astrologique.

TÉMOIGNAGE de Ibrahim Najiar

Plus que tout, c'est la clameur populaire qui vous interpelle. Comment répondre aux foules. qui sont choquées par l'assassinat d'une ieune et belle pèlerine pénitente par un militaire syrien après l'avoir violée? Comment justifier le lynchage par tout un village d'un ouvrier égyptien avant égorgé une vielle dame et sa petite fille? Que dire aux voix qui réclament l'exécution du criminel avant qu'il soit crucifié en plein jour, dans un village du CHOUF. KETTERMAYA. devant une foule rageuse? Comment répondre à une opinion publique surchauffée et excédée par les coups de main du Hezbollah, dont un membre tire et tue. « par erreur », un ieune et brillant lieutenant de l'armée de l'air ? Que faire pour calmer les foules en colère criant à la honte et à l'iniustice face à l'assassinat en pleine rue et en plein jour d'un jeune papa pour une question de priorité de passage? Que faire maintenant que tant de condamnations à mort s'entassent, alors que la « Cour de Justice de la République » achève de vider les procès contre les islamistes afin de mieux les échanger contre des soldats pris en otages par DAECH et ses acolytes?

Comment gérer la question de la diminution des peines, en attendant une problématique réforme législative dans le sens d'un aménagement des peines ; surtout lorsque l'élargissement du condamné est conditionné par l'agrément de la famille de la victime ? Une famille qui n'oublie jamais.

Il n'est pas aisé de continuer à défendre l'abolition. Elle appelle un combat pour le droit à la vie, à la paix, à une culture du droit à la différence, de la liberté. Tout cela commence par l'éducation, par l'exemple. Pourtant! Rien n'est plus urgent que de s'en tenir à l'abolition, comme le fut celle de l'esclavage. Envers et contre tout

39

TÉMOIGNAGE

de Sandra BABCOCK

Avocate aux États-Unis

he visiting room is frigid. As I wait to see my client, I am shivering. I graduated from law school only four months earlier. After receiving a job offer from the Texas Resource Center, I packed up my clothes, threw my futon in the back of my Ford Tempo, and drove from Boston to Texas. I was eager to join the fight to save the lives of men and women on death row, and felt certain that I could make a difference. But as I hear a distant rattle of chains and footsteps shuffling down the hallway, it suddenly seems preposterous that I am representing a man facing execution in two months' time. I am 26 years old.

I peer anxiously through the glass that separates me from the small cage where my client will sit. A guard approaches, his hand on the back of a man in a white prison uniform. He unlocks the cage, looks at me, and says, "Faulder." I nod. My client enters the cage, sits down, and looks at me.

His name is Stan Faulder. He looks nothing like my image of a death row inmate. He is 54 years old, white, with a closely cropped head of gray hair. His face is heavily lined. He looks like my father.

He looks at me warily. I introduce myself, and explain that the state has set a date for his execution. He blinks, and looks momentarily stunned before he regains his composure. Lexplain that I will be seeking a stay of execution

on his behalf. He is distinctly unimpressed.

For the last fifteen years, Stan has been kept in solitary confinement for 23 hours each day. Once each day, the prison allows him to walk around a small outdoor cage, a kennel of sorts for human beings. They do not allow him to have any human contact with other prisoners. He tells me that he has not received a visitor in over ten years. His previous lawyer stopped visiting shortly after Stan was convicted and sentenced to death, and he has had no contact with his family since his arrest. When I ask why, he says that they don't want to have anything to do with him.

I begin to ask him questions about his life before his arrest. He is taciturn and gruff, responding in short declarative sentences that reveal little about his family, friends or home. He tells me he grew up in the town of Jasper in the Canadian Rockies. In his thirties, his marriage broke up and he fell into a deep depression. He began drinking heavily, and got into trouble with the justice system after stealing some cars. He drifted down to Texas, where in 1975 he was arrested and prosecuted for the murder of Inez Phillips, the elderly matriarch of an oil-rich, East Texas family.

As I leave the prison, I wonder how I can possibly persuade the courts to stay Stan's execution. He had given me so little information, and he had expressly requested that I not contact his family. I decide that I can at least verify their

TÉMOIGNAGE de Sandra Bahcock

address in case he changes his mind. I give his mother's name to a legal intern in our office, who locates her in a nursing home in Jasper, Alberta. But when he calls the nursing home to find out if she is still a resident, the receptionist asks why he is calling. Flustered, he tells her that he is calling on behalf of her son, Stanley. The receptionist gasps. In a panic, my intern—who is even younger than I am—hangs up the phone.

As it turns out, the receptionist is Stan's sister. I have no choice but to call back. I explain that I am Stan's lawyer, but am not authorized to tell her anything about him. She is desperate for details, and tells me that her family had believed he was dead. I promise I will call her back after speaking to Stan again. She asks me to tell him that she loves him and wants to see him. She also tells me that Stan's brother and father had died in recent years.

In Texas, lawyers are not permitted to have contact visits with their clients on death row. We cannot shake a client's hand, or offer a comforting pat on the shoulder. But I know that this news will be devastating for Stan, and I convince the warden to make an exception to the prison's no-contact rule. We meet in a small office. As I explain what had happened, I can see him start to shake. When I tell him, his sister wants to see him, he puts his head in his hands and begins to sob uncontrollably.

The following week, I fly to Edmonton, Alberta, rent a car, and drive to Jasper to meet with Stan's family. I sit at their kitchen table and tell them that Stan has been sentenced to death and is facing imminent execution. They are shocked but supportive. His sister Pat tells me that when he was a small child, Stan was in a terrible car accident. The doctors told the family that he had suffered brain damage. She wonders if that could have affected his behavior on the night of the crime.

When I return home, I hire a neuropsychologist who confirms that Stan has brain damage that affects his judgment and impulse control—particularly when he drinks. I also call the Canadian consulate to inform them that one of their citizens is on death row. A consular officer tells me about a treaty called the Vienna Convention on Consular Relations, according to which the Texas authorities should have informed Stan of his right to have the Canadian consulate notified of his detention. Canada has no record of his detention, and Stan later tells me that he was never notified of his consular rights.

About a week before Stan's execution, I present these facts to the court in a habeas petition and motion for stay of execution. The stay is granted.

Over the months that follow, with the aid of the Canadian consulate and Stan's family, I begin to hear from Stan's old friends and

TÉMOIGNAGE de Sandra Bahcock

acquaintances. Somehow, the Canadian press learns of his story, and a national news show airs a segment dedicated to his case. In the wake of this, I receive a call from a retired Canadian schoolteacher who tells me that she owed her life to Stan. When she was a young woman, she and a friend had been driving on an isolated mountain road during a snowstorm. Their car slid off the road, and both of them were thrown into a snowbank. Her friend died, and she was seriously injured. Stan came upon the accident, carried her to his car, and drove her to the hospital. She said that she would always remember his kindness and gentleness.

I felt certain that this evidence—which was never presented to the jury-would convince a court to vacate his death sentence. But I was naïve. The Texas courts soon set another execution date. I filed another appeal, and the execution was stayed once again. This pattern continued for the next eight years. His ninth execution date was scheduled for December 10, 1998-international Human Rights Day. The prison guards moved Stan to the Walls Unit, the oldest prison in Texas and the place where all executions are carried out. I filed a final appeal to the Supreme Court of the United States. We waited anxiously, watching the clock as it ticked toward midnight. Ten minutes before Stan's execution was scheduled to take place, the court issued a last-minute stay of execution

The repeated setting of execution dates alternating with last-minute reprieves was torture for Stan. Fach time the court set an execution date, he would be forced to fill out a last will and testament. The prison would move him to a special cell where he would be kept under surveillance for twenty-four hours a day. As the date approached, it would become impossible to sleep. Then, at the last minute, he would win a reprieve-and the cycle would begin again. In his Reflections on the Guillotine. Camus guotes a condemned prisoner who says. "Knowing that you're going to die is nothina. But not knowing whether or not you are going to live, that's terror and anguish."

The one thing that sustained him through this time was his family. Shortly after my first visit, his sister, brother-in-law and niece flew to Texas to see him. They corresponded regularly, and his niece became an anti-death penalty activist. Friends wrote to him and visited, remembering happier times together. Stan was reunited with his youngest daughter. He became less withdrawn. He laughed during our visits. He regaled me with stories of his youth.

We were hopeful that the Supreme Court would review his case. But the Court dismissed the case without explanation a few months after granting the stay. Another execution date—his tenth—was set for June 17, 1999.

TÉMOIGNAGE de Sandra Bahcock

By this time, I had married, moved to Minnesota and taken a job as a public defender. Stan's case was the only one I kept from my days in Texas. I filed another petition for stay of execution, arguing that he had been subjected to torture and inhumane treatment on death row. Two days before the execution date I flew to Texas for a hearing on my petition. We lost.

On the afternoon of June 17, I was allowed to visit him one last time

I enter the prison at 3:30 p.m., less than three hours before his scheduled execution. A female guard checks my identification, asks me to remove my shoes, and searches me. She leads me back through the prison, past the visiting room, to a small door. A guard on the other side unlocks it, and its steel hinges creak as it swings open. The execution chamber is to my right, through another unmarked door. Stan sits in an enclosed cell directly in front of me.

I can barely see him through the thick wire mesh that covers the cell. We each raise a hand and press it tightly against the wire: it's our standard greeting. We keep our hands close as we talk. We speak of his family and friends. I tell him that many people have come to support him. I tell him that I've filed one last appeal, and that I don't know what will happen. But we both know that the end is near. He thanks me. He tells me that I've been much

more than a lawyer to him. I can't bring myself to say goodbye. Instead I wave and smile, and tell him I'll see him later

Many people have trouble understanding how a lawyer could feel affection for a client who was convicted of murder. But when you are defending someone's life, you get to know him better than his own mother. You know his most intimate secrets: if he was the victim of sexual violence as a child, if his father beat him, if he was addicted to drugs. Your job is to convince the courts as well as public opinion that he does not deserve to die, and you do this by exposing his innate humanity. Over time, you develop a bond with your client that transcends your professional responsibilities.

At 17:50, I am guided into the execution chamber. There, I stand by a window facing a small room where Stan lays strapped to a gurney, crucifixion-style, with his arms spread out wide. He is strapped down so he cannot move. The execution chamber looks like a hospital room. A microphone is suspended over his mouth so that he can make a last statement. He looks at me and nods. I smile at him and raise my hand to the glass. But I feel like I'm going to vomit. My first instinct is to throw myself at the glass, break it, and rip the needle out of his arm. But I am absolutely helpless.

TÉMOIGNAGE de Sandra Babcock

Stan refuses to make a last statement. No one announces when the lethal toxins begin to flow. I cannot see the executioners, who remain hidden and anonymous. Stan shuts his eyes, then gives a deep, guttural cough. The wait is agonizing. No one speaks, and reporters are in the room to transcribe every detail. Everyone simply watches him die. After several minutes, a medical technician checks to see if he still has a pulse. I watch in horror as a sheet is pulled over Stan's head and the time of his death is announced.

The prison officials go through their routine with a surreal, clinical efficiency, behaving as if they had not just participated in the murder of another human being. The American reporters covering the execution seem almost bored with the spectacle. The Canadian journalists are aghast. The rest of the night is a blur. In the days that follow, I receive many letters of support from Canadians who felt that they had come to know Stan, and who were deeply disturbed by his execution. They tell me that they will remember Stan, that the death penalty will one day be abolished, that my work was not in vain

Several weeks later, I travel to Jasper again—this time, for Stan's funeral. He is buried in a lovely small cemetery with a view of the surrounding mountains. It is a beautiful day.

TÉMOIGNAGE

de Julian MACMAHON

Avocat en Australie

here are some things, seen or heard, which cannot be forgotten.

As a barrister working in serious crime, where people are charged with the most serious offences, I have seen photographs of terrible crimes. Most of them, over the years, I can forget about. In some cases, there is evidence of too much suffering or evil, to forget. Abused children, the savage obliteration of murdered women, these photos are haunting.

I have heard witnesses give evidence of terrible crimes, I have heard testimony of the depravity to which people can descend. Again, much of it I can put aside, some is seared onto my soul.

There is another kind of sound, another kind of image, which I know I will never forget. It is the sound and sight of a mother as she sees her son for the last time, just prior to execution, the hour of separation. It is those sounds, those images, which lead me to continue to work against the death penalty. This surprises me, I like to think of myself as a reader, a thinker. And I do have many reasons to fight against the death penalty. But witnessing the hour of separation makes it inevitable.

I have been asked to add a short piece to this collection, about my experiences. For reasons which will become obvious, I cannot say no to that request.

As a younger Australian, I rarely considered the death penalty. Our last execution was in 1967, I was a young child. Slowly, without much subsequent controversy, following the outcry after that 1967 hanging, the death penalty was abolished in all Australian jurisdictions. In the last 40 years, very rarely were Australians executed overseas — there had been three in twenty-five years until 2005. We Australians say 'overseas' for everywhere except Australia. So, executions were not something I ever much considered. I can say I was involved in other issues, but executions? No. I did not understand

On 2 December 2005, at 6am, Singapore executed a young Australian boy, Van Tuong Nguyen. I was down the corridor with some others. Singapore does not allow independent witnesses to its hangings.

In 2002, his family had come to my office, to tell me about his arrest in Singapore, to ask for help. His was a poor family, a mother and the twin babies, now young men, arriving in Australia as refugees from Vietnam almost 20 years earlier. In those days, Australia was better at helping refugees. Of course, I agreed to help, knowing nothing. Like so much in life, we begin knowing nothing.

Over numerous court cases, and much diplomatic effort, we worked hard for 3 years. We lost at every stage. Our clemency application, like almost every clemency appli-

TÉMOIGNAGE de Julian Macmahon

cation in Singapore, was refused. One might think the clemency process is not there to provide clemency. When there is less than 1% chance of winning clemency it is perhaps not a real clemency process). But a device to allow the State to teach us about, what exactly? We came to understand how power was exercised in Singapore.

On the day before the hanging, when all was lost, it was time for goodbyes. Each of the 3 lawyers were allowed half an hour with Van Nguyen. He had become a dear and beautiful young man. He had become a reader, thoughtful, kindly, healthy. The jail cell in Singapore allows for these steps. His crime had been like so many others, a low-level courier with a handful of heroin. And then his twin brother and mother went to say goodbye.

Singapore, in those final months, locks its condemned behind glass walls for visits. No chance to touch when saying goodbye. Such a process is efficient, no mess. Our experienced Australian foreign minister, Alexander Downer, who had also fought for years to save Van Nguyen, was so outraged that he demanded better. So a small hole was cut in the glass. Van's mother was allowed to put her hand through and touch her son's face. What did that weeping mother think, or say, as she looked at her son for the last time, her beautiful healthy young son? I could not hear her, but I dream some of her words - Goodbye beautiful son, conceived in Vietnam, born in a refugee camp

in Thailand, raised in Australia, supported by the sweat and love of a refugee, your single suffering mother. A good son, a kind and loving son, a life of supporting me, your mother, you foolishly have fallen into petty crime, you have met the important officials, the merciless state. I am allowed to touch you for a moment, your beautiful face, then you will hang."

After the visit, mother and twin brother were taken away, down the corridor, back to us lawyers. It was then I saw the sight, it was then I heard the sound. Faces of immeasurable grief, the long, piercing, howling of loss, a sound till then I had never heard.

In subsequent years, I have thought about that hour. It was the hour of separation. A few more hours passed, some rituals, a neck was broken, the dying bound blindfolded body of the strong young man jerking at the end of the rope.

I have now seen other separations, mothers peeled from sons, weeping, grieving. Slowly I have come to understand something of what these mothers represent. It is more than the agony of a needless farewell, the death of one's child, the piercing of the heart of a loving mother by the State.

The horror of executions is bound with the disbelief at injustice. Human life can be hard. In my experience, most of the condemned people I have met or worked for in numerous countries have had quite hard lives. Rich and powerful people, and their families and friends,

TÉMOIGNAGE de Julian Macmahon

do not usually get executed. No, it is mostly the poor and powerless who are executed And yet, despite the hardship of the lives of so many, it is part of human life to have hope. We hope for little things, we dream of the big things. The absence of hope is utter despair. For the poor, the imprisoned, their families. the gods are anyone who can help - the officials, the almighty State, even the lawyers. But especially the State. The prisoner and his family must hope, without it there is only the unbearable despair of sitting in a cell, waiting to die. They think, they believe that no official, no State, could be so cruel as to take this prisoner. bind him, treat him as a non-human thing. deny him meaning, deny him mercy, deny him life, extinguish him for ever, needlessly?

When the almighty State finally answers, and death is imminent, the person's horror of the evil act is bound with disbelief. Surely people can't behave like this?

Once you have seen such things, you cannot unseen them. And so, my death penalty experience, which came upon me although I did not seek it, which found me although I did not wish to concern myself about it, has taught me a few things.

There are some who must be locked away till they can do no harm, some who should be locked away for a time, and many who are locked away who should be free. But I have slowly better learned there are none who

should be killed by our flawed systems and politicians. I have learned this by spending many years in prisons, many years with hard and cruel men, many years with frightened simple young men who reform themselves, many years of seeing flawed systems and injustice and cruelty and hypocrisy at work.

Every justice system is flawed, every State is flawed, every person is flawed. The utopian dreams of perfection, whether of the State or the person, have been shattered by the realities of history. Once I began to see how widespread death penalty injustices were, I became aware of how unjust the death penalty is. This is true even when good people, as servants of their State, participate in their flawed systems. doing their duty. The absolute use of power, the killing of a prisoner, is an intimate failure by the State to grasp and see and acknowledge the imperfections of people and justice systems and States. We have hope, we hope our politicians will do well by us, but we look in disbelief as they fail, as they often willingly fail. Whether it is through hubris, ignorance, blind ideology, indifference, corruption, or for some other even well-intentioned reason, they fail to understand that not only the prisoner, but they and their State are flawed

When we see and hear the grief at the hour of separation, we are witnesses to the horror and disbelief at such injustice.

TÉMOIGNAGE

de Teng BAIO

Avocat chinois exilé aux États-Unis

50

n a rape and murder case. Huang Zhigiang and 3 other farmers in Jiangxi province were arrested in 2002 and sentenced to death in 2003. When they were finally released in a verdict of "not guilty" on December 22, 2016, they found it difficult to say "thank you" to some of their defense lawvers and supporting activists - Xu Zhiyong. a leading human rights lawyer, was sentenced to four years and still in prison. Li Heping and Li Chunfu, blood brothers, both paying a lot attention to this case, were kidnapped by Chinese secret police in July and August of 2015 and totally "disappeared" since then. Tufu Wugan, a well-known activist who spoke out in this case and many other human rights cases, were detained since May 20, 2015. without trial

Any information related to death penalty is categorized as top secret. China without doubt champions the capital punishment in terms of capital offenses, death sentences and executions. I estimate that China carries out more than 80% executions of the world, at least 6000 each year.

After attending the third World Congress Against the Death Penalty in Paris in 2007, I came up with the idea of setting up an NGO pushing forward China's end of death penalty. In 2010, China Against the Death Penalty (CADP) was founded, with a small group of lawyers and a cramped office in Beijing. We were far away from being able to follow all

death cases, even all those problematic ones. Our strategy then was chosen to be focusing on wrongful convictions – we provide legal assistance to the death row inmates whose convictions were based on fabricated evidence, who killed in self-defense and then should be found not guilty, and who were able to prove their innocence.

Leping case was typical in China. The city police was under huge pressure to solve a severe crime of rape and murder so they arbitrarily arrested four poor farmers. In China's post-totalitarian judicial system, the police has much more power than the court. generally the judges dare not to challenge the court leaders and police leaders. So easily, the judges sentenced the four accused to death. being aware that the fabricated confessions were coerced by torture, and apart from the oral confession there was no other evidence. In one word, the judges and the police forced a death sentence to four innocent defendants. knowingly. This is not judiciary. This is murder in the name of judiciary.

After appeal, the Jiangxi Provincial High Court withdrew the judgment of first instance and remanded the case to the initial Court on the grounds that the evidences were insufficient. The four defendants all claimed to be tortured brutally and showed their injuries. In 2004, however, the local Court gave the same judgment of death penalties to the four defendants again, despite the insufficient

TÉMOIGNAGE de Tena BAIO

evidences and inconsistent confessions. They appealed again. This time the Jiangxi Provincial High Court tried this case, and without giving any reason, changed the death penalties to "suspended death penalties."

Then human rights lawyers came. We investigated the case in detail, met the four prisoners many times, documented the torture in detail, petitioned again and again, posted on social media, wrote open letters, sent the case to international human rights organizations and working groups of UN. When all went in vain, we organized hunger strike and protest in front of the High Court. After efforts of more than a decade, the four went out of the prison in which they were detained for 14 years.

On June 29, 2010, my client, a street vender Xia Junfeng appeared in court charged with murder. He had been forced to defend himself against two violent urban management officers (chengguan). According China's Criminal Code, he should be acquitted, or at worst, a slight sentence. During the trial, both Xia Junfeng's speech and my speech were constantly interrupted by the judges. Xia was sentenced to death. Even though tens of millions Chinese people called for his release, he was still executed in 2013

On December 7, 2010, my client Leng Guoquan, a businessman from Northeast China, was charged with drug dealing and sentenced to death in the second trial in Dandong. Leng

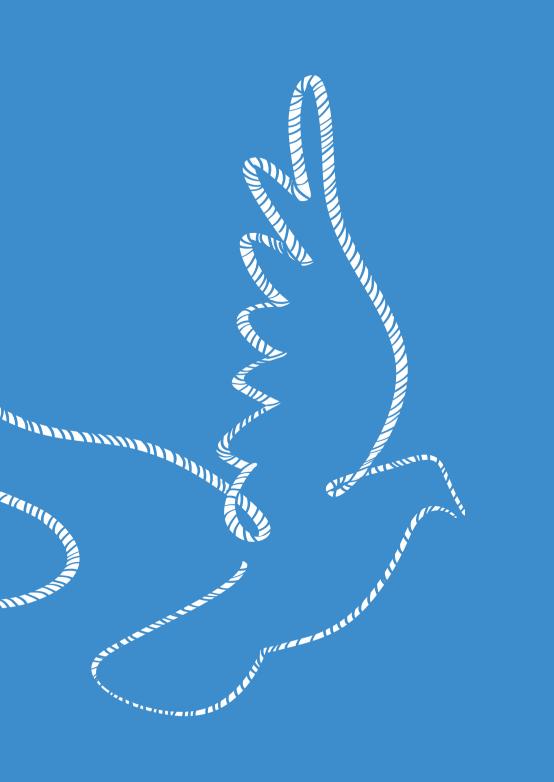
had many documents providing irrefutable evidence that he had been subject to brutal and inhuman torture: he had been "strung up and beaten, electrocuted with a cattle prod, tortured over a fire, punched and kicked, and continuously deprived of sleep." But the court refused to initiate the procedure for excluding illegal evidence. The overwhelming majority of death penalty cases in which I have been the defense counsel have involved confessions extracted by torture. After persistent petition of lawyers and his family, together with the pressure of western media and urgent action of Amnesty International, Leng was set free in 2015, with a verdict of not guilty.

On December 16, 2009, the Guangdong Provincial Higher People's Court sentenced Gan Jinhua to death. Two nuns were killed in Guangdong in 2010 and Gan was arrested as suspect. This was another case where a confession had been extracted under torture In my defense, I raised 22 major "reasonable doubt" in the prosecution's evidence, for example, the whereabouts of the murder weapon was unknown, there were significant procedural flaws in DNA and footprint appraisal, the claimed motive was far-fetched. so on and so on. I wrote an open letter calling for public attention to this case and obtained the endorsement of dozens of famous professors and writers. But unfortunately, we failed in saving Gan's life.

TÉMOIGNAGE de Tena BAIO

Because of my defense in death penalty cases and other work promoting human rights and democracy in China, I have been banned from teaching, fired by my university, banned from travelling abroad, disbarred, put under house arrest, abducted and disappeared for three times. I was severely tortured during detention, mentally and physically. The office of CADP was raided in 2011 and then shut down. But we did not give up. More and more lawyers joined in the meaningful work to oppose death penalty, especially the application of death penalty to innocent people, even though they know it is risky.

On May 9, 2017, Li Heping, a prominent human rights advocate, a defense lawyer in Leping case, was released after being disappeared and detained for nearly two years. He said he was put at the death's door. He experienced horrible torture – beating, shackles, handcuffs, long time solitary confinement, forced drugs, sleep deprivation. He cried when he heard the victory of Leping case. Justice delayed is better than justice denied. His smile told me undoubtedly, he will not retreat. We share the duty to save the voiceless death row inmates suffering injustice and despair, so we will go on.



LA PAROLE EST À LA DÉFENSE

RECUEIL
DE TÉMOIGNAGES
D'AVOCATS
AYANT DÉFENDU
DES CONDAMNÉS
À MORT.



